



S^TFARGEAU
PONTHERRY

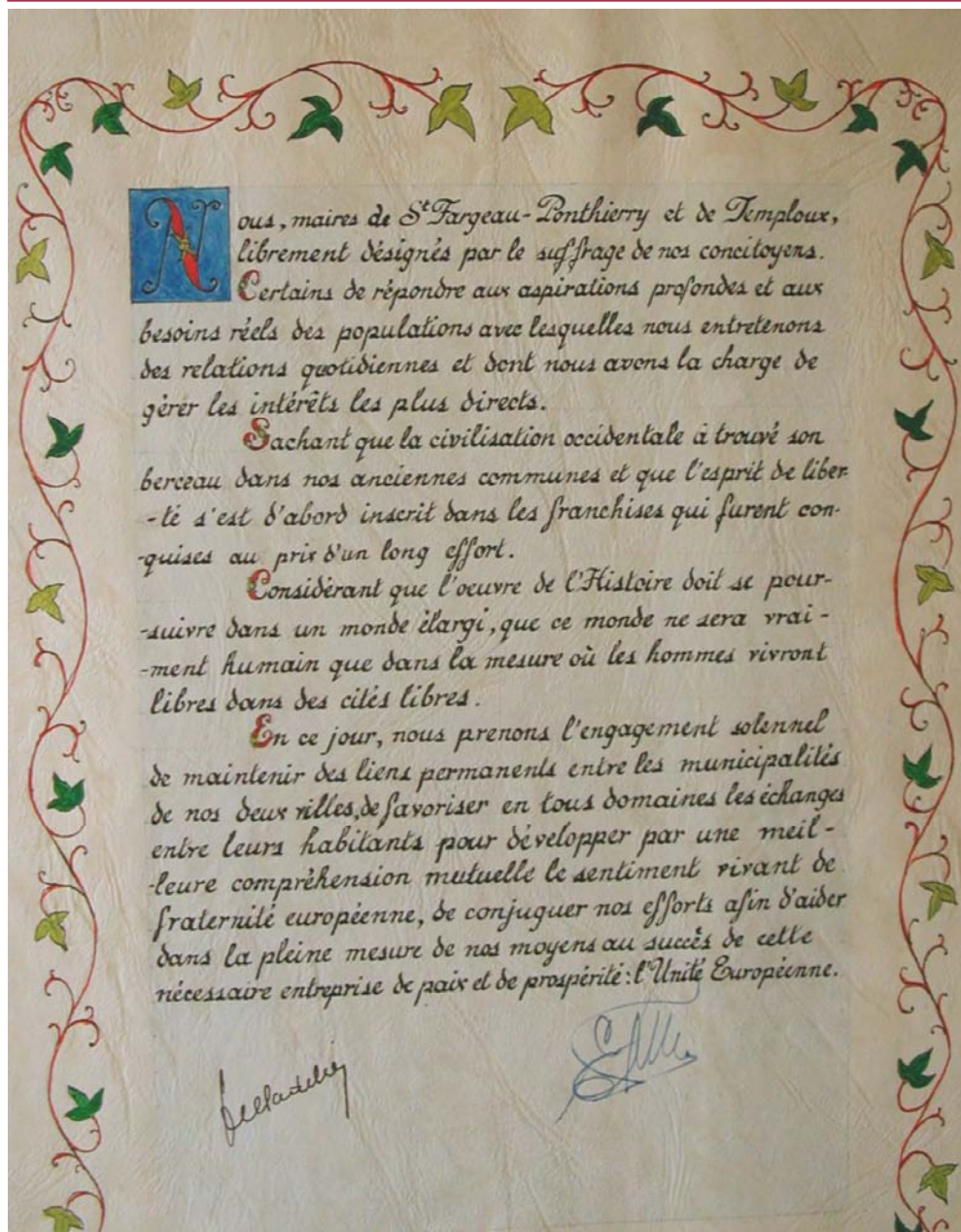
20 juillet 1958

TEMPLoux



TEMPLoux INFOS
MENSUEL - N° 248
SPECIAL 50 ANS DE JUMELAGE
AOUT 2008





Nous, maires de Saint-Fargeau-Ponthierry et de Temploux, librement désignés par le suffrage de nos concitoyens. Certains de répondre aux aspirations profondes et aux besoins réels des populations avec lesquelles nous entretenons des relations quotidiennes et dont nous avons la charge de gérer les intérêts les plus directs.

Sachant que la civilisation occidentale a trouvé son berceau dans nos anciennes communes et que l'esprit de liberté s'est d'abord inscrit dans les franchises qui furent conquises au prix d'un long effort.

Considérant que l'oeuvre de l'Histoire doit se poursuivre dans un monde élargi, que ce monde ne sera vraiment humain que dans la mesure où les hommes vivront libres dans des cités libres.

En ce jour, nous prenons l'engagement solennel de maintenir des liens permanents entre les municipalités de nos deux villes, de favoriser en tous domaines les échanges entre leurs habitants pour développer par une meilleure compréhension mutuelle le sentiment vivant de fraternité européenne, de conjuguer nos efforts afin d'aider dans la pleine mesure de nos moyens au succès de cette nécessaire entreprise de paix et de prospérité: l'Unité Européenne.

J. Madelin

E. Filée

La première charte a été signée en 1958 par Jacques Madelin, Maire de Saint-Fargeau-Ponthierry et Emile Filée, Bourgmestre de Temploux.

Elle avait été réalisée par Albert Gilon qui était instituteur à Temploux

Petites histoires d'un jumelage

Quand nos blasons nous rapprochent



Le logo de Temploux avant 1958

Dans les années cinquante, Monsieur Filée voulut que sa commune possède ses armoiries particulières et chargea Monsieur Albert Gilon, instituteur en chef de Temploux de faire les recherches en ce sens ¹.

Celui-ci contacta d'éminents spécialistes en héraldique qui se penchèrent sur ce dossier. Ils étaient bien près d'aboutir à un résultat fort satisfaisant. En effet, Monsieur Albert Huart avait signalé l'existence aux archives de l'Etat à Namur d'un acte du 26 octobre 1769 (liasse 713 des Etats de Namur) où il est dit que le cachet apposé sur cet acte et identique au

cachet d'un acte du 6 février 1747 (liasse 85 du fonds de la ville de Namur, 1^{ère} section) est le cachet employé par la « Cour » de Temploux.

Il s'agit d'un cachet montrant un évêque (St Hilaire) en chasuble, crossé, tenant sur la dextre une chapelle. Cet acte du 26 octobre 1769 était indispensable pour prouver que le cachet en question, bien qu'employé comme sceau paroissial, servait aussi de sceau échevinal.

Or l'acte du 26 octobre 1769 est à présent introuvable. Monsieur le conservateur des archives supposait que le document en question avait été reclassé dans une liasse autre que celle dont il avait été extrait. Il ne fut pas possible de prouver par d'autres documents que des armoiries déterminées appartenaient à Temploux, sous l'ancien régime.

Après plus de deux ans de recherches, le bourgmestre devenait impatient vu que les premières démarches en vue du jumelage étaient entamées.

1) Archives de Madame Marie-Louise Gilon et Suarlée, *125 ans de vie paroissiale et reflets de 2000 ans d'Histoire* - 1983.

Lors du déménagement du cimetière entourant l'église, la famille du baron de Thysebaert demanda que les pierres tombales des derniers descendants de la famille de Ponty soient conservées. Ces pierres que l'on peut encore voir encadrées dans le mur du transept portent les armoiries des derniers barons de Suarlée.

Ce sont ces armoiries qui furent apposées à la demande de Temploux et c'est pour cette raison que l'Arrêté Royal du 21 octobre 1958 (Moniteur du 29 novembre 1958) a concédé à la commune l'écu des barons de Ponty.

Temploux n'avait pas attendu les notifications officielles pour en faire usage: en effet, on retrouve le blason sur les photos du jumelage.

A Saint-Fargeau, le problème du blason se posa en 1958 lorsqu'est décidé le jumelage avec Temploux. Cette dernière possédant son blason, Jacques Madelin (1897-1972) maire (par ailleurs fondé de pouvoir à la manufacture des papiers peints Leroy), chargea M. Louis Lebaillif, conseiller municipal, de le concevoir. Le projet fut ensuite réalisé par M. Pierre Ferrand (1902-1983), élève de l'école des Beaux Arts de Bordeaux, puis de Paris, directeur artistique chez Leroy.

C'est depuis cette date que les armes de Saint-Fargeau Ponthierry sont « d'azur à une barre d'argent, accompagné, sur le tout, d'un pont de trois arches d'or, maçonné de sable posé en pointe, cantonné à dextre d'un soleil à seize rais d'or et accompagné d'une croix de guerre 1939-1945 avec étoile de bronze posée en pal. »

Ce qui rapproche les blasons de Saint-Fargeau-Ponthierry et Temploux ? Le pont: l'ascendant des de Ponty, Ouriart de Bouges dit Ouriart de Crottes, possède une grosse ferme à Bouges et à Sorlée (Suarlée). A Suarlée la cense porte le nom de Cense des Crottes, d'où son nom de Ouriart de Crottes. Son fils Hughes de Crottes qui possédait une dépendance de la commune de Bouges (Ponty) prit le nom de ce coin. Ponty tire son origine de pont.

C'est aussi à cette époque et toujours pour les mêmes raisons du jumelage que notre bourgmestre, Monsieur Filée, voulut fixer l'appellation donnée aux gens de Temploux. Une partie du village se prétendait Templousien alors que les autres prétendaient être Temploutois.

Notre instituteur en chef fit la démonstration en partant des origines.

Le nom est cité dès le XI^e siècle sous la forme de Templus et en 1310 sous Templos (ces formes provenant vraisemblablement de Templovius qui veut dire « la terre du temple »).

La terminaison « S » donnerait raison aux Templousiens.

Aussi chères Templousiennes et chers Temploutois, j'espère que cette petite histoire d'un cinquantième anniversaire ravivera chez certains des souvenirs et aux autres des vues nouvelles sur cette époque.

Quant à moi, j'ajouterai au logo des années 1950, qualité de vie et convivialité des « djins d' Temploux ».

André Steuelinck

Constitution du Conseil des Communes d'Europe

Réunis à Genève le 28 janvier 1951, les maires et représentants de collectivités locales de divers pays affirment :

*Que l'autonomie communale est le rempart des libertés personnelles.
Que les libertés communales sont partout menacées par les empiètements de l'Etat.*

Que la fédération des Etats Européens est retardée malgré la volonté des peuples, par les oppositions toujours renaissantes entre les Etats.

Que les maires et les élus des collectivités locales unis par-dessus les frontières par leurs préoccupations d'administrateurs au contact des réalités et des populations, sont des artisans d'une Europe libre, unie et respectueuse des diversités.

C'est pourquoi ils ont constitué des Communes d'Europe.

Ce Conseil doit devenir une institution permanente de l'organisation européenne.

En 1953, l'Association Belge pour le Conseil des Communes d'Europe est créée. (Annexes du Moniteur Belge le 17.10.1953 et le 5.12.1953).

Le Conseil de l'Europe, à Strasbourg, diffuse l'Annuaire 1957 du plan d'échanges intermunicipaux.

Le comte de Beaufort, bourgmestre d'Onoz met sur pied le jumelage Onoz-Montolivet. Ami de Monsieur Filée, il lance l'idée du jumelage. Le comte de Beaufort sera le parrain de notre jumelage.

L'idée est là, présente et en marge de l'expo 58, les autorités provinciales avaient souhaité les jumelages.

Le jumelage avec Saint-Fargeau, dans le département de la Côte-d'Or est entamé.

Mais les pourparlers avec cette commune n'avançaient pas assez vite au gré de notre bourgmestre.

Déjà présent en mai 1957 aux journées du jumelage de la commune d'Onoz, Monsieur Filée se rendit le 13 septembre 1957 à Montolivet et fit la connaissance de Monsieur Madelin, Maire de Saint-Fargeau (Seine et Marne) et ami de Monsieur Rieul-Paisant.

C'est donc en septembre 1957 que nous pouvons fixer la date de fiançailles entre nos deux communes.

L'appellation identique des deux communes (Seine-et-Marne et Côte-d'Or) fit naître la légende des codes postaux et erreurs des PTT; légende qui fut colportée pendant un demi-siècle.

Nous pouvons lire dans les comptes-rendus des séances du collège de la commune de Temploux que :

Séance du 8/01/1958 (p. 185)

Le Collège prend connaissance de la lettre du Commissaire d'Arrondissement relative au jumelage avec le département de la Côte-d'Or. Les pourparlers étant très avancés avec Saint-Fargeau, la question sera posée au Conseil communal

Séance du 15 janvier 1958 (séance du Conseil)

Le Conseil entendra lecture de la lettre du 24.12.1957 par laquelle la secrétaire générale de l'Association Belge pour le Conseil des Communes d'Europe porte à notre connaissance que le Maire de Saint-Fargeau (Seine-et-Marne, France) a déjà donné son accord de principe (...)

Considérant que le jumelage ne peut être que profitable à la population. Pour ces motifs, à l'unanimité décide le jumelage de notre commune avec la municipalité de Saint-Fargeau (France).

Un crédit de 15.000 francs sera inscrit au budget de l'exercice 1958.

Monsieur Filée fait également lecture d'une lettre par laquelle il signale au Commissaire d'arrondissement que vu les avancements des pourparlers avec Saint-Fargeau (Seine et Marne) il ne sera plus possible de donner son accord avec la Côte-d'Or.

La date retenue pour le jumelage est le 20 juillet dans le cadre de la Fancy-Fair.

Séance du 28/02/1958 (p. 188)

Le Collège examine la lettre de Monsieur le Maire de St Fargeau relative au jumelage avec Temploux et décide de reformer un comité de jumelage comprenant : Madame la Vicomtesse de Baré de Comognes et Monsieur Simon (présidents d'honneur), un membre des comités locaux ci-après : l'ASBL Saint-Hilaire , la Fédération Nationale des Anciens Prisonniers de Guerre, le Football Club Temploux-Suarlée, le Temploux Balle Pelote, l'Aéro-Club de la Meuse plus un représentant des fermiers, du Clergé et de la Fédération Nationale des Combattants auxquels sera adjoind Monsieur Denet comme représentant de l'hostellerie.

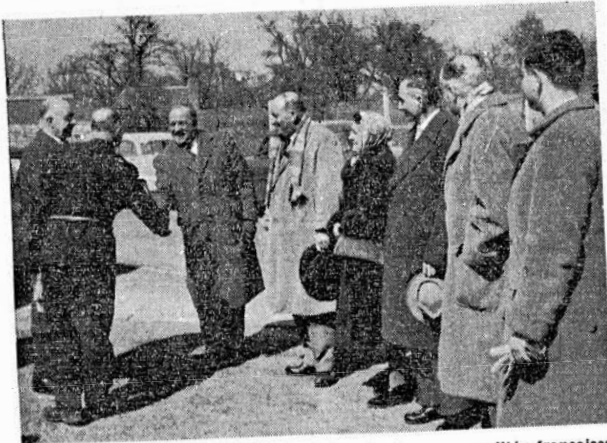
Le 14 avril 1958, une délégation du conseil municipal de Saint-Fargeau est accueillie à Temploux en vue du prochain Jumelage. Cette rencontre a été racontée dans le journal *Vers l'Avenir* du 14 avril 1958 (voir ci-contre).

Séance du 28/04/1958 (p. 190)

Le Collège examine l'organisation du jumelage de Temploux avec Saint-Fargeau-Ponthierry et charge Mr FIBERT de prendre contact avec Mr le Bourgmestre D....

Une délégation du conseil municipal de Saint-Fargeau est accueillie en vue du prochain jumelage

Vers l'Avenir
14 avril 1958



Le bourgmestre de Temploux (vu de dos) salue les personnalités françaises.
(Photo « Vers l'Avenir ».)

Il y a déjà de nombreux mois que les autorités communales de Temploux ont décidé de jumeler cette commune avec une localité française. C'est Saint-Fargeau, située sur la route nationale 7 Paris-Lyon, qui fut finalement choisie.

Dimanche après-midi, une délégation du Conseil municipal de Saint-Fargeau composée de 11 représentants et conduite par le maire M. Madelin est venue rendre une visite préliminaire aux cérémonies officielles du jumelage à Temploux. Les cérémonies officielles auront lieu le dimanche 20 juillet, dans le cadre de la grande fancy fair annuelle.

Cette visite avait pour but de faire connaître Temploux et ses abords immédiats aux autorités de Saint-Fargeau et d'arrêter le programme de la cérémonie du jumelage. Peu avant 14 h., une délégation du Conseil conduite par MM. Dubois, échevin, et Rutten, garde champêtre, attendait les voitures françaises au chemin de Moustier.

Amenés à la Maison communale, les visiteurs français furent reçus par MM. Filée, bourgmestre ; Dubois et Guis, échevins ; Duchemin, Delvaux, conseillers ; Rutten, garde champêtre et le comité de jumelage conduit par la vicomtesse de Baré de Comognes, présidente d'honneur ; MM. l'abbé Dricot, curé de la paroisse, l'abbé Caminelle, vicaire, Delchambre et Poncin de l'A. S. B. L. St-Hilaire, Piret du F. C. Temploux, Hennau représentant le monde agricole, Bajard, secrétaire communal I. J., Gilon, chef d'école.

La Maison communale est décorée aux couleurs belges et françaises. La délégation française est composée de MM. Madelin, maire ; Mardelet, Valat et Lebaillif, conseillers municipaux ; Mme Valat, secrétaire de mairie ; M. Thuret, président du Syndicat d'Initiative, Lergier, vice-président et Maudot, trésorier.

M. Filée, au nom du Conseil et de la population présente aux délégués de Saint-Fargeau ses vœux les plus ardemment, c'est sous le signe de l'amitié la plus fraternelle que se développeront nos relations et que nous envisagerons les échanges les plus fructueux à réaliser entre nos deux communautés, dit-il. Nous souhaitons que nos populations se connaissent mieux et qu'elles fraternisent dans tous les domaines. Chers amis, venus d'un pays pétri comme le nôtre de civilisation chrétienne où la personnalité humaine peut se déployer librement, nous abordons avec une totale confiance et une joie réelle nos échanges, en vue du jumelage ».

Après un vin d'honneur, M. Madelin, maire de Saint-Fargeau, remercie. « Cette journée sera féconde, dit-il, et vous nous avez montré dès à présent les voies de l'amitié ».

Après de nombreux échanges de vues qui permirent de faire très ample connaissance, M. Gilon, chef d'école, donna un aperçu fouillé de l'histoire de la commune de Temploux.

La délégation visita le musée local, l'église, le champ d'aviation et diverses curiosités de la commune.

Une réception eut ensuite lieu au domicile de M. le Bourgmestre.

L'accueil des amis français les 19, 20 et 21 juillet 1958 à Temploux

UN PROGRAMME CHOISI

SAMEDI 19 JUILLET

A 19 h. : Ouverture officielle par les Autorités françaises de Saint-Fargeau (France).
Grand Bal d'ouverture, avec l'orchestre René Fader.

DIMANCHE 20 JUILLET

A 11.30 h. : Cérémonie officielle de jumelage entre les communes de Saint-Fargeau et de Temploux. Présentation de danses et chants par les enfants de Temploux en l'honneur des invités français.
A 16 h. : Spectacle de Music-Hall (Ballets, acrobaties) par la Royale Vaillante de Ham-sur-Sambre.
A 19 h. : Bal «Franco-Belge» avec l'orchestre «Les Continentals Stars», direct. R. Lapaille.

LUNDI 21 JUILLET

A 10 h. : Grand'Messe au parc, pour les victimes des 2 guerres et les membres décédés.
A 14.30 h. : «Si tous les gars du monde», spectacle folklorique par la J.A.C.F. provinciale.
A 19 h. : Bal du 21 juillet avec la grande formation «Maurice Dubois». Le soir, grande illumination du parc.

Le journal *Vers l'Avenir* du lundi 21 juillet 1958 titrait:

Belles Fêtes Franco-Belges Le jumelage de Temploux et de Saint-Fargeau a été officiellement consacré.

La journée du samedi

Accueil de la délégation française composée de quatre-vingts personnes. Temploux pour la circonstance, grâce au concours de toute la population, a pris un air de fête : arc de triomphe, banderoles immenses, drapeaux et drapelets aux couleurs des deux pays, fleurs et cocardes, décorations et armoiries de la maison communale, disent l'amitié franco-belge.

La journée du dimanche

Dès 9 heures

Grand rassemblement pour la formation du cortège sous la conduite du garde champêtre, Mr Franz Rutten, suivi des enfants des écoles sous la direction du personnel enseignant, la fanfare Saint-Roch de Loncée joue la *Marche de la rivière Kwai* et précède les différents drapeaux (patriotiques, sociétés et mouvements divers).

Dès l'arrivée à l'église, l'Abbé Dricot exprime la grande joie de la paroisse face à cet événement.

A l'issue de la messe se déroule une manifestation d'hommage aux monument aux morts : un dépôt de gerbes suivi d'une minute de recueillement alors que la fanfare exécute la sonnerie « Au champ » suivie des deux hymnes nationaux.



La cérémonie au monument le 20 juillet 1958

Le cortège se reforme ensuite pour gagner le parc du château où doit se dérouler la cérémonie officielle du jumelage.

On note parmi les personnalités : MM. Gilbert Delvaux, attaché de cabinet, représentant le ministre de l'intérieur, Madelin, maire de St-Fargeau à la tête de sa délégation, Filée, bourgmestre, Dubois et Gillis, échevins, Delvaux, Gualtério, Ripet, conseillers, Vieslet, secrétaire, Lecocq à la tête du C.A.P. (actuellement C.P.A.S.), les membres du conseil de fabrique, du comité d'accueil, des groupements patriotiques locaux avec drapeaux, des diverses sociétés locales, Allard, receveur régional, MM. le major Delvaux, représentant le commandant de province, Jaminet, Lacroix, Massart, Namèche, députés, Bertinchamps, Lacroix A, sénateurs, Olivier, commissaire d'arrondissement, Marique, secrétaire général du Conseil de l'Europe pour la Belgique, MM Préat, bourgmestre de Bovesse, le comte de Beaufort, bourgmestre d'Onoz, Spineux, bourgmestre de Vitival, Cobut, bourgmestre de Mettet et conseiller provincial, Chavée, bourgmestre de Spy, le capitaine Bourdon du district de gendarmerie de Namur, l'adjudant Lambert de la brigade de Spy, le chanoine Tasiaux, les abbés Dricot et Caminelle, respectivement curé et vicaire de la paroisse et l'abbé Decoux, curé retraité.

Le service d'ordre est assuré par les gardes-champêtres de plusieurs communes avoisinantes.




Conduit par Messieurs Filée et Madelin, le cortège se dirige vers le château des fosses.

Le cortège se disloque dans le parc de la Vicomtesse et les autorités prennent place sur la terrasse. Mr Filée prend le premier la parole et ensuite, c'est au tour de Mr Madelin. Discours très applaudis et salués aux cris de : « Vive la France » ! « Vive la Belgique » !

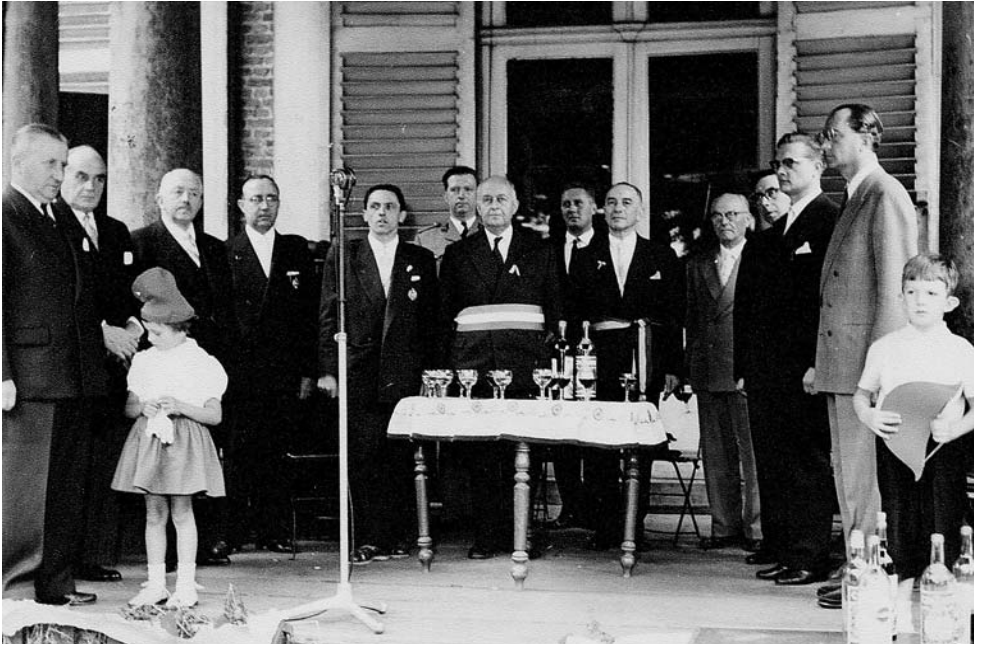
Monsieur Gilbert Delvaux préside ensuite la cérémonie, les deux bourgmestres donnant lecture de l'acte officiel du jumelage. Ces documents sont signés suivi d'un vin d'honneur et les verres sont levés à la prospérité des deux pays.

Mr Maricque félicite les deux communes sœurs. La fanfare exécute ensuite la Marseillaise et la Brabançonne clôturant ainsi la cérémonie officielle du jumelage.

A la page 11 

En haut: les autorités sur le perron du château. De part et d'autre, deux petits Temploutois: à gauche Marie-Anne Grégoire en ...Marianne et Louis Delchambre, le chapeau à la main.

En bas: Le groupe français de garçons et filles ayant accompagné la délégation de Saint-Fargeau est composé des élèves ayant réussi le certificat d'études et l'examen d'entrée au collège ou au lycée. Ces enfants ont reçu comme récompense de la municipalité ce voyage gratuit avec une excursion à l'expo 58.



Pour organiser les festivités du jumelage, Monsieur Filée s'adressa à Monsieur Jules Delchambre, président du seul groupe festif de Temploux qui avait entrepris la construction de l'actuelle salle Saint-Hilaire en la finançant par l'organisation de fancy-fair dans le parc du château de la Vicomtesse de Baré. C'est donc cette organisation qui sert de cadre aux cérémonies.

L'après-midi, des danses folkloriques sont données par des groupes extérieurs et par les enfants des écoles de Temploux sous la direction entre autres de Mesdames Beaufoy et Bodart et Messieurs Delchambre et Gilon.

Les divers stands et buvettes sont ouverts pour l'amusement de tous.

Le soir, l'orchestre de Raoul Lapaille conduit un bal animé dans le parc du château.



Ci-dessus: les enfants des écoles de Temploux sont placés sous la direction de M. Jules Delchambre (de dos): on reconnaît à l'arrière du groupe Madame Bodart et Monsieur Gilon. Pierrot Dauginet est le porte-drapeau.

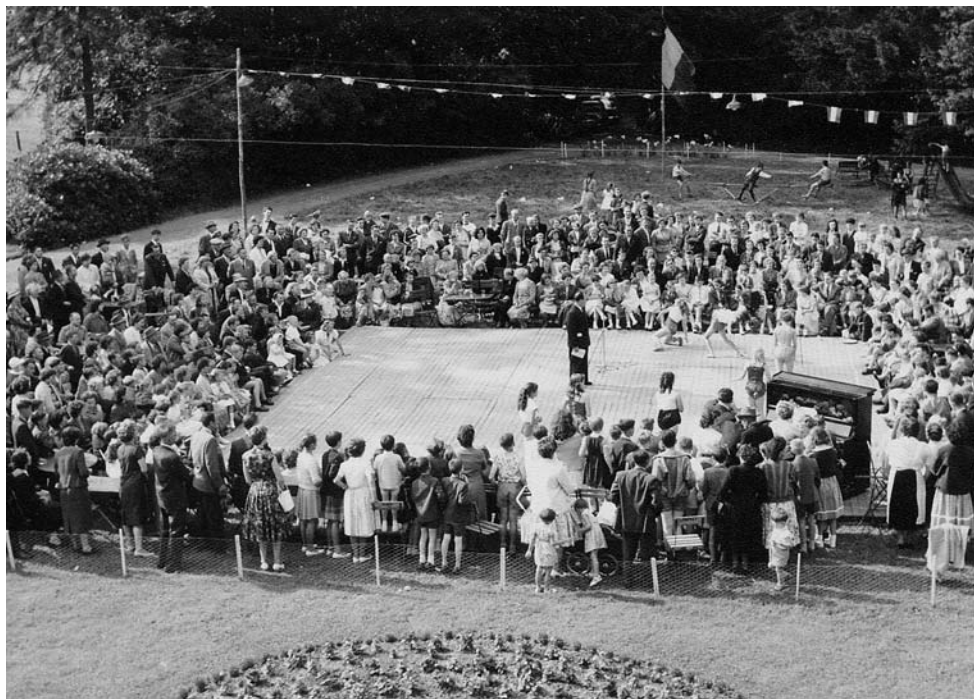
A la page 13

En haut: les danses folkloriques par un groupe d'enfants des écoles de Temploux sur le thème « les lavandières ».

En bas, la table des officiels (sous l'œil de Pol Sellier) où on reconnaît notamment le bourgmestre de Spy, Arthur Chavée (cinquième à partir de la gauche), Marcel Vieslet, secrétaire communal (septième à partir de la gauche) et en bout de table, Jules Delchambre et Joseph Poncin.

A la page 14, une foule nombreuse assiste au spectacle dans le parc du château des fosses.





Les 4 et 5 octobre 1958 à Saint-Fargeau-Ponthierry

Le journal *La Liberté* (édition de Melun) du vendredi 10 octobre 1958 titrait:

Les fêtes du jumelage – Saint-Fargeau-Ponthierry – Temploux
en page de couverture et dans la même édition en page suivante :

**Le deuxième jumelage franco-belge:
St-Fargeau-Ponthierry – Temploux**

Le samedi 4 octobre, M Jacques Madelin accueillait la délégation belge devant le magnifique château de Vaux-le-Vicomte. Escortés par des motocyclistes de la police, le car et les voitures belges se rendirent à Ponthierry où une réception cordiale avait été organisée. Elle permit à chaque invité belge de prendre contact avec l'hôte français qui devait le loger, selon le rite des jumelages. Un bal attendait les amateurs de danse au hameau de Moulignon.

C'est seulement le dimanche que se déroulèrent les cérémonies du jumelage proprement dites. Elles commencèrent par une messe solennelle célébrée en la jolie église de Saint-Fargeau par l'abbé Caminelle, vicaire de Temploux.



A la sortie de l'église de Saint-Fargeau, Mademoiselle Jeannine Vieslet porte une robe aux couleurs de la Belgique et Mademoiselle Jacqueline Portier aux couleurs de la France.

Au cours de cette messe, M. le chanoine Fontaine, archiprêtre de Fontainebleau, exalte l'amitié des deux peuples chrétiens que sont la France et la Belgique.

On y remarqua la présence de M. André Sellier, premier secrétaire de l'Ambassade de Belgique, M. Riou, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne, de M. Bareth, secrétaire général du Conseil des Communes d'Europe, de M. Marcel Rieul-Paisant, maire de Montolivet, secrétaire général du Comité de Seine-et-Marne du Conseil des Communes d'Europe, du commandant Beau du 1er R.A.C. et de M. Dessart, contrôleur financier de la Radio-Télévision Française.

A la sortie de l'église, les enfants des écoles font la haie ainsi que le corps local des pompiers

L'assistance prit la route de Ponthierry, s'arrêta quelques instants à Tilly devant la statue du

général Patton et forma ensuite un long défilé qui, musique militaire en tête gagna le Monument aux Morts.



Les pompiers en grande tenue sous le commandement du lieutenant Boulay
faisaient partie du cortège.
C'est les larmes aux yeux que l'on voit défiler sur la nationale 7 un millier de
personnes, où l'on voit fraterniser Belges et Français.



Au Monument aux Morts,
Messieurs Madelin, Filée et
Riou déposent des fleurs
tandis que les couleurs
étaient hissées et que
retentissait une sonnerie aux
morts qui fut suivie des deux
hymnes nationaux et d'une
minute de silence.



Sous le marché couvert deux tables sont dressées.

Du côté français M. Madelin, maire, avec ses adjoints M. Jean Lamoureux et M. Pillard et tout le conseil municipal.

Du côté belge, M Filée avec M. Dubois, échevin, MM Delvaux, Hôte, Gualterio, conseillers communaux, la Vicomtesse de Baré de Comognes, présidente du comité de jumelage, M Gilon et Mme Lemy, directeurs d'école ainsi que M. Delchambre, M. Vieslet, secrétaire, M. Bodart, M. Beaufay, M. Bertrand, président de la F.N.A.P.G., Feraux, Defrêne et Deprez du comité du F.C. Temploux, Massaux de la société de balle pelote, M. Hennau du comité de jumelage.

Monsieur Madelin (photo ci-dessus) prend le premier la parole. Il rappelle sa rencontre avec le Bourgmestre de Temploux au jumelage de Montolivet avec Onoz le 15 septembre 1957 et remercie ses parrains, M. Rieul-Paisant et le comte de Beaufort. Il poursuit :

« Les arguments de la raison rejoignent ceux du cœur et nous voulions que soit tissé à travers l'Europe, un vaste réseau de Communes qui, comme nous, se cherchent, qui se trouvent, qui mettent en commun leurs préoccupations, leurs travaux et leurs espoirs. Ainsi c'est notre rôle, pourrons-nous en maintenant l'esprit de Cité qui nous donne la force, en maintenant l'unité nationale étayer comme des arcs-boutants ces splendides cathédrales de foi et d'espérance que représentent les nouvelles institutions de la vie moderne, le Conseil des communes d'Europe et le conseil d'Europe ».



M. Filée (ci-contre) est non moins éloquent, il fait comme son prédécesseur un rappel historique des gloires et des épreuves partagées par la France et la Belgique. Puis : « en cette réunion solennelle, dit-il, où nos deux communes sont jumelées définitivement, nous sommes désormais associés pour une action active, féconde et jeune en vue d'élargir notre fédération en l'étendant à d'autres communes de

l'Occident européen. Avec vous mon cher Maire, je supplie les jeunes de chez vous et de chez nous de comprendre l'importance de l'enjeu et de nous aider de toute leur juvénile ardeur à bâtir l'édifice européen qui assurera et garantira en même temps, leur bonheur futur ». C'est ensuite la lecture du Serment de jumelage par les deux maires, les signatures au milieu des flashes et le vin d'honneur.

Alors que beaucoup d'invités belges s'en vont chez leur hôtes français, un déjeuner officiel réunit à l' »Auberge du Cheval Blanc » les personnalités.

L'inauguration de la foire commerciale organisée par M. Thuret, président du Syndicat d'Initiative, le vernissage d'une exposition de peinture et une soirée dansante clôturent cette journée qui a servi avec éclat l'idée européenne.

Souvenirs d'il y a 50 ans

En octobre 1958, j'étais à Saint-Fargeau, j'avais 10 ans.

Dans les brumes de ma mémoire subsistent quelques faits de cette expédition. Expédition, oui, car les autoroutes n'existaient pas et les cars étaient fort éloignés de ceux que nous connaissons maintenant. Après Philippeville, Couvin, Chimay, ... premier arrêt à Vervins: il y avait deux terrasses, le chauffeur nous a chaudement recommandé celle de gauche (j'ai compris bien plus tard pourquoi). Après, il y eut Laon où il nous parla d'une belle cathédrale, Soissons avec une histoire de vase..., un contrôle impressionnant de militaires avec mitraillettes à chaque roue avant (c'était la guerre d'Algérie et déjà la menace d'attentats), et finalement un arrêt devant un imposant château. Il y avait beaucoup de monde et d'abord je n'ai rien compris. Nous sommes passés les grilles et on se dirigeait vers l'entrée du château. A mi-chemin de l'allée, tout le monde a fait demi-tour et est reparti vers la sortie. J'ai compris ! La télévision filmait l'accueil et avait besoin d'un décor autre qu'un bord de nationale.

Après, un long cortège (voitures et le car) s'est mis en route escorté par des motards. C'était très lent et nous sommes arrivés que la nuit était tombée. A la sortie du car, un garçon de 15-16 ans nous accueille, Michel Campana. Il était venu en juillet et avait séjourné chez moi. Ses parents tenaient l'épicerie *Familistère* du coin et ne pouvaient nous accueillir. Rassemblement dans un grand hangar (je sais maintenant que c'était le marché couvert), et premiers discours. Un monsieur s'est approché de maman et moi, c'était notre hôte du week-end. M. et Me. Verseau étaient venus à Temploux en juillet et avait séjourné chez Gaston Gueulette (le cabinier² de Temploux à cette époque). L'état de santé de son épouse ne leur avait pas permis de faire ce voyage retour. Nous étions reçus chez des commerçants de Paris retraités (je pense me souvenir d'une photo de crèmerie dans le hall d'entrée de leur villa). Jules Anthémus était logé également chez eux.

Le lendemain matin, découverte du paysage depuis la fenêtre de notre chambre à l'arrière de la maison ; un très beau potager et dans le fond une ligne de chemin de fer ; à gauche dans le lointain, de grandes antennes ; ce quartier s'appelait « Viller (s) ? ». Les grandes antennes, c'était un centre de communications très important (bien avant les satellites) que nous avons visité. Il était aussi bien gardé par l'armée. L'après-midi, Fontainebleau et ses très belles salles garnies de meubles ; il me semble qu'une table portait une marque particulière laissée par Napoléon je ne sais plus à quelle occasion, même si Madame Lemy (institutrice) avait attiré mon attention à ce sujet.

Le soir, après un très bon repas en famille (un plat comprenait des filets de soles dans une sauce à la crème avec des moules dans la sauce ; à cette époque, je ne mangeais pas de moules, je l'ai donc signalé et tout s'est bien passé pour moi ; maman était allergique aux moules, par politesse elle a dit simplement: pas trop de sauce; elle l'a regretté toute la soirée et une bonne partie de la journée du lendemain), nous nous sommes retrouvés à « l'orée de la guiche », si mes souvenirs sont exacts, pour un spectacle de café-théâtre (à l'époque un spectacle de chansonniers).

Dimanche, après la messe, se déroulèrent toutes les cérémonies officielles du jumelage. Ensuite nous avons été invités pour un énième apéro au *Familistère*. En fin de journée, on reprenait l'expédition en sens inverse. On s'est arrêté vers 20 heures dans un bistro où il y avait la TV. Un reportage passait aux actualités et dans les premières images, nous nous sommes vus sortir d'un grand domaine avec un château dans le lointain. Au milieu de la nuit, à Vervins, le car s'est arrêté dans l'obscurité et comme par magie, tout s'est subitement éclairé. Le lendemain, j'étais à l'école (c'était il y a 50 ans).

En septembre de cette année, une dizaine d'enfants de 10 ans vont venir à Temploux dans le cadre du 50ème anniversaire. Préparons-nous à bien les accueillir dans des familles avec des enfants du même âge. Dans 50 ans ils assureront peut-être la continuité.

Franz Leurquin

2) Le cabinier était responsable du réseau électrique de la commune.

50 ans de jumelage entre Temploux et Saint-Fargeau-Ponthierry.

Madame, Monsieur,
Chers parents,

L'école primaire Alphonse FERCOT de Saint-Fargeau-Ponthierry, dans le cadre du jumelage de nos deux entités, enverra une dizaine d'enfants du 4 au 7 septembre prochain.

Au programme, arrivée le jeudi avec la délégation de cette commune et participation à l'accueil.

Le vendredi, les enfants de l'école de Temploux recevront les enfants français dès 9 heures et pourront ainsi faire connaissance ou rencontrer les amis avec lesquels ils vont correspondre durant l'année qui vient.

Pour ces enfants, tous nés en 1998, nous cherchons le logement. Bien sûr, nous visons en premier temps, les parents de Temploux qui auraient un enfant dans cette année scolaire afin d'héberger un ou deux enfants. Vu leur âge (10 ans), leur instituteur Monsieur Romain Arridiaux, qui sera du voyage, souhaite qu'ils soient pris en charge par groupe de deux afin qu'ils ne se sentent pas isolés.

L'année prochaine, un voyage à Saint-Fargeau-Ponthierry sera organisé et bien sûr, priorité sera donnée aux enfants ayant « jumelé » avec un correspondant français.

Nous comptons sur votre bonne obligeance et vous en remercions d'avance.

Toutes informations complémentaires et/ou inscriptions peuvent être faites auprès du comité de jumelage.

Madame Micheline Bernard – Tél 081 - 56.92.43
Rue du Saucy, 19

Monsieur André Stevelinck – Tél 081 - 43.56.59
Rue Lt Col. Manniette, 4

Soit par mail : jumelage@temploux.be



Programme des journées du 4 au 7 septembre 2008

Jeudi 4 septembre

- ◇ 16 h. 00 – salle St Hilaire
accueil des Ferréopontains, rafraîchissement.
- ◇ 17 h. 00 – local polyvalent dit des 3x20
inauguration de l'exposition *Le jumelage en 1958 à nos jours*
organisée par l'A.S.B.L. *Les amis du musée*.
- ◇ 18 h. 00
 - ▶ lever des couleurs par le *Comité Central de Wallonie* sur le parvis de l'église - sensibilisation à l'économie d'énergie (stand de la ville de Namur).
 - ▶ apéritif d'ouverture des festivités du jumelage à la salle Saint-Hilaire.
 - ▶ répartition dans les familles.

Vendredi 5 septembre

- ◇ 08 h. 30 – accueil des enfants de Saint-Fargeau
à l'école de Temploux.
- ◇ 09 h. 00 – départ vers Bruxelles en car (Place Madelin)
- ◇ 10 h. 00 – visite du parlement européen.
- ◇ 12 h. 30 – restauration et visite de l'Atomium et Mini-Europe.
- ◇ 19 h. 00 – conférence par Mr Domenico Rossetti di Valdalbero,
directeur général de la recherche à la communauté européenne
sur le thème « Vers une société post-carbone ».
- ◇ 19 h. 45 – apéritif et intronisations par la *Confrérie des fabricants de vins de fruits de Temploux*.
- ◇ 20 h. 00 – repas du terroir – fromages – € 9 par personne –
vins ou bières suivant tarif.
 - ▶ réservation au plus tard le 25 août 2008
par e-mail jumelage@temploux.be ou 081-569243 de Micheline Bernard.

La conférence et le repas du terroir sont ouverts à tous.

Gens de Temploux, amis du jumelage, associations: vous êtes tous les bienvenus.

Samedi 6 septembre

- ◇ Journée libre
- ◇ Pour les enfants:
le matin, visite de quelques sites de Temploux et l'après-midi, promenade guidée et didactique dans les rues de Namur.

Dimanche 7 septembre.

- ◇ 09 h. 00 – dépôt de gerbes sur la tombe de Mr Filée au cimetière de Temploux.
- ◇ 09 h. 30 – dépôt de gerbes au Monument aux morts et messe en l'église Saint-Hilaire.
- ◇ 11 h. 45 – départ en cortège et cérémonie officielle au Château des Fosses.
- ◇ 13 h. 15 – vin d'honneur suivi du repas du jumelage à la salle Saint-Hilaire
- ◇ 18 h. 00 – Rondeau final et départ de nos amis.

Nous aimerions rendre un hommage particulier à trois grandes figures de notre jumelage.

Madame la Vicomtesse Baré de Comogne (1887-1984) née princesse de Salm-Kyrburg

Première présidente d'honneur. Elle offrit son parc, son château et ses services pour organiser au cours de la guerre des fêtes de bienfaisance en faveur des prisonniers de la localité.

Si Temploux possède une salle de fêtes enviable, c'est grâce à sa générosité. Durant onze années, elle mit sa propriété au service des organisateurs de fêtes.

Hilaire DELVAUX (1922 -1998)

Il fut président de 1978 à 1993, laissant souvent à son épouse les diverses tâches de la ferme. Il fut président d'honneur jusqu'à son décès en 1998.

Jean LEURQUIN (1928 -2008)

Président de 1998 à 2007 – il marqua sa présidence par sa bonté, sa gentillesse et sa disponibilité. Touché par la maladie il se retirera en 2008, fut président d'honneur et nous quitta en mai de cette année.

Le comité du jumelage de Temploux



Saint-Fargeau - juin 2008



De gauche à droite: Gabriel Debrigode (président du comité de jumelage de Temploux), Guy Beaufay, Renée Beaufay, Gilles Vanier (président du comité de jumelage de Saint-Fargeau), Hubert Sauvage (conseiller communal de la Ville de Namur), Frédérique Beaudonnet, Lionel Walker (maire de St-Fargeau-Ponthierry et vice-président du Conseil Général), Jeanine Tetard, Georges Boulay, Alain Declercq, Jocelyne Le Sager et Guy Boulay.



TEMPLoux INFOS - éd. resp. ASBL St-Hilaire - rue de la grande sambresse, 39
tél. 081/56.63.82 - www.temploux.be - temploux-infos@temploux.be

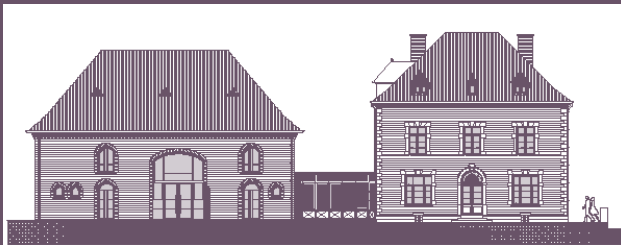
The secret garden by Davilou Home Interior & Concepts

La demeure avait été laissée à l'abandon pendant de nombreuses années mais il y avait une ambiance de gloire passée qui nous a tout de suite séduits. En voyant le charme des lieux, nous savions qu'il n'y aurait pas de meilleur endroit pour ouvrir cette boutique. Les plans de restauration ont été faits prenant en compte le style de construction de la maison. Aujourd'hui, la maison est beaucoup plus qu'une boutique ; les différentes pièces sont aménagées en show-room pour meubles, lustres, tentures, objets de décoration et concepts d'intérieur personnalisé alors que les caves voûtées contiennent des trésors gustatifs. Nous avons le plaisir de nous entourer de beaux objets dans cette ambiance légère et informelle.

Le jardin sera aussi bientôt aménagé de haies et panneaux tressés sur mesures.

Le fils de Jules Les plaisirs de la bouche

C'est avant tout l'histoire d'un père « Jules » et de son fils « Patrick » qui, guidés par une passion indéfectible pour les « bonnes choses », ont créé de leurs mains un espace de vente qui renferme les trésors de bon goût et de saveur. *Le fils de Jules* est le rendez-vous des gourmets (et des gourmands) avides de produits originaux et issus d'une sélection minutieuse.



Chaussée de
Nivelles, 335

5020 Temploux

Web: www.davilou.be / www.lefilsdejules.be

Contacts: info@davilou.be / info@lefilsdejules.be

Tél/fax: 081/225456 / portable: +32 475 424039